Image not found or type unknown

Frais de mise en contentieux, d'huissier, d'avocat abusifs

Par **Lbruneau**, le **22/01/2015** à **14:30**

Bonjour,

Mon syndic me réclame des frais de mise en contentieux d'huissier et d'avocat qui à mon sens n'ont pas lieu d'être.
J'ai reçus une mise en demeure (que je ne conteste pas) en septembre pour cause de retard dans les charges de copropriété. J'ai donc envoyé en RAR fin septembre/début octobre l'ensemble du paiement en 3 chèques échelonnés sur Octobre, Novembre et Décembre. Ces chèques ont été reçus le 9 octobre, et ils ont été encaissés successivement.
Je viens de recevoir l'appel de charge de janvier, et il s'y trouve des frais de "mise en contentieux" daté du 9 octobre, et des frais d'huissier et d'avocat daté de fin novembre alors même que les deux premiers chèques avaient été encaissés. l'ensemble des frais s'élève à environ 400€.
Le syndic peut-il me réclamer ces frais alors qu'il avait en sa possession le paiement intégral de mes charges, et le cas échéant comment puis-je faire pour le faire reculer sur ce point ?
Merci d'avance pour vos réponses.
Loïc

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés